

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais

Sainte-Thérèse, le 1er décembre 2021

PAR COURRIEL:

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les propriétés situées aux 25, Des Entreprises et 355, Montée Sanche à Boisbriand

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 18 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques vous a déjà transmis des documents en lien avec les adresses mentionnées dans l'objet, le 8 septembre 2017. Toutefois, vous trouverez ci-joint le document ajouté depuis cette date. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 25 novembre 2021, 6 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent de la Ville de Boisbriand. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Me Johane Ducharme

Greffière 940, boul. de la Grande-Allée Boisbriand (QC) J7G 2J7 Tél. : 450 435-1954 #215 Téléc. : 450 435-6398

service.greffe@ville.boisbriand.qc.ca

Direction régionale des Laurentides 260, rue Sicard, bureau 200 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4 Téléphone : 450 433-2220 Télécopieur : 450 433-1315

Courriel: dr15acces@environnement.gouv.qc.ca
Internet: www.environnement.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr15acces@environnement.gouv.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu Répondante de la Loi sur l'accès aux documents

p.j. (9)

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec **Qu**é

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Contrôle environnemental

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laurentides

1	Iden	tificatio								
~		ntervent				Heure de début : S.O.		Heure de fin	: S.O.	A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	-		uee par	: Emilie	Demers			-	<u></u>	- + ☑ so
ACC	ompagi	né par :				A A A A A A A A A A A A A A A A A A A			· +1	- 1 🖸 50
1.1	Dem	nande					Paragraphic Company			□so
	Nº (de dema	nde:	200769	915	Тур	e de demande	: Plainte à	caractère e	nvironnemental
O	biet de	la dema	nde :	Vérifier	le bien-for	dé de la plainte concernant le	bruit			
	-,									
1.2	Inte	rvention								
2413 August	accipe lastered	interven	tion :	301554	785	Type	d'intervention	: Vérificati	on (autre q	u'inspection)
	Nº de	gestion	doc. :	7610-1	5-01-04419	-03 N S	de document	: 4020871	07	
В	ut de l'	interven	tion :	Vérifier	le bien-for	dé de la plainte concernant le	bruit			
			****			**************************************				J
2	Lieu c	oncerné	par l'in	terventi	ion					I - +
1	oesissimessi	SAME SHEWIST SECTION	du lieu	Briside Shell the Sacc	zaryza gantaltes es es es es es	Jaques Daigle inc.	-уканизанын каракарық дақада	aryan saya kata saya saya da da da saya saya	- And Spatial Association of Parallell	- months to a consequence of the property of t
	N	om usue		ı: IGA	Daigle					
			du lieu		190972			imerce		
		calisation				des Entreprises, Boisbriand (Q O NAD 83 degrés décimaux) :		(6 411852 ; -73,8	325143696	2
	COOL	201111662	ьсові ар	rinques	au neu (O	C ITAD OF ACEICS ACCITIONNY	43,02000			
3	Inte	rvenant	du lieu							近 - +
819324M194	uninstatusztai			lmp	lication da	ns le Adresse po	stale	Nº inte	rvenant	Nº de lieu
#		Nom lieu			(si différente du lieu) SA			SAGO		
1	ı	permarc			Exploitant		25, boulevard des Entreprises			X2190972
	Jacq	ues Daig	e inc.	1		Boisbriand (Qued	Boisbriand (Québec) J7G 3K6			
4	Cor	dition m	étéo							⊠so
Station and the			erate consumer of the fit	SU-5559608-80-85128	id Desus cobronic acoustic			n Charles and proster university (1997)	23113214855 eksper vetes	
5	Per	sonne re	ncontré	ée (R) / d	contactée (↓ĵ	- + □ so
#	R	С			Nom		Fonction	·	Nō	de téléphone
1		Ø		Dan	niel LeChass	eur	lu service de l' ville de Boisb		Bur.:450 4	135-1954 poste 280
2			Ch	ristine Rive		Inspectrice municipale			Bur.:450 435-1954 poste 268	
								1		
5.1	Мо	de d'ide	ntificatio	on						
Heathway.	expliq	ué:		Haji Mingulan Sisabu Pro	☑ oui				□ s. o.	Street South Server & House of the
		entificat	ion :	*	✓ verbal		uve de statut			
But	expliq	ué à/Ide	ntification	on faite		: Daniel LeChasseur et Christir				
augi-angen t-	oneks gardan kan	Salekskyste harene	Maritime process conduction	Hill og special commission	udingunggoverning om over	napiii Baacceericera ngarideren nga andre kirkun alambuk nga karabish kulkurdeke	ERNRUSSERVES MUNICIPAL DE			
6	Plai	inte								□ so
Plai	gnant	rencontr	é: 🔲	oui	☑ no	n Plaigna	t contacté :	☑ oui	non	,
i glas poles		(650) (100) (100) (100) (100) (100)	agapapatahan ota	16. (19. all soundin	NESSE PARESTOIRE BUILDE		ili			
7	Pho	oto num	érique							☑so
3,925J-1124	Distribuer ^y	0487 F107 0487		Na ya uka daran			LE epigelikanoski oza		i de la compania de	
8	Gril	le d'inte	rvention	n annex	ée		rya (igaliki) (iga-ig		ŢŢ	- + ☑so
18001114.0			2311,113410.12	perpagalah sa	1515 5058 <u>6</u> 317 S SAUDIO				14	
9	Aut	re pièce	ESTREBUILD VIOLEN	e au rap	higi fatiation management			+	J1	- + □ so
# 1		Type de Docur			Numéro 1	Fiche descriptive – unit		tre n foncière ave	ec propriét:	aires (2 pages)
2		Docui			2		exploitant et d			
3		Docur			3	Réponse à la demande d'a	ccès à l'inform	nation datée c	lu 12 octob	re 2021 (2 pages)
						4 1 1 1 1			-l - l :!!!l	D 11 1 1 4
4		Cour	riel		1	Échange de courriels avec				
4		Cour	riel		1		e directeur de 2021 au 10 no			

					↓↑ - + ☑ so
	Échantillon				

12 Mise en contexte

Nous n'avons aucune information concernant cet exploitant à nos dossiers.

La présente inspection a pour but de vérifier le bien-fondé de la plainte de bruit généré par les équipements du IGA Daigle au 25, boulevard des Entreprises, Boisbriand.

13 Description de l'intervention

Courriel à l'inspectrice municipale :

- Le 13 septembre 2021, j'envoie un courriel à l'inspectrice afin de savoir si le dossier est traité par la ville de Boisbriand.
- Elle me répond le 21 septembre par l'affirmative, et me recommande au directeur de l'urbanisme pour mes questions, car c'est lui qui gère le dossier.
- Elle me suggère de faire une demande d'accès à l'information pour avoir les documents en lien avec ce dossier.

Discussion avec le directeur de l'urbanisme :

- Le 5 octobre 2021, j'ai une rencontre téléphonique avec le directeur de l'urbanisme.
- Je lui explique le but de mon intervention, et lui demande ce que la ville a pris comme mesure dans le dossier jusqu'à
- Il m'explique que la personne ayant fait une plainte à la ville a aussi art. 53-54
- Il me dit qu'une étude acoustique a été faite, mandaté par la ville, afin de vérifier si l'exploitant est conforme aux normes de bruit de la ville.
- Selon l'étude, il n'y a pas de non-conformité.
- Il me dit qu'il n'y a pas de norme pour le camionnage, qu'il faut seulement que l'entreprise respecte les heures d'activité, ce qu'elle fait, selon lui.
- Il me dit que la ville a fourni des végétaux à l'exploitant pour remplacer les frênes morts qui ont été coupés par la ville.
- Ces végétaux ont été plantés, et il devait y en avoir d'autres de plantés prochainement.
- Il revient à l'exploitant de faire faire d'autres études afin de se défendre de la mise en demeure, car l'étude acoustique que la ville a fait faire consistait seulement à vérifier la conformité de l'entreprise au règlement RV-1355-2.
- Le 19 octobre, j'envoie un courriel au directeur de l'urbanisme afin de m'assurer d'avoir bien compris ses propos à la suite de la conversation téléphonique du 5 octobre, je lui demande également de m'expliquer la procédure qui a mené à la conclusion que l'entreprise est conforme au règlement municipal.
- Le 9 novembre 2021, le directeur de l'urbanisme répond à mon courriel.
- Il me réitère que l'étude a été faite dans le but de vérifier le bien-fondé de la plainte reçue par la ville.
- Un professionnel à vérifier la conformité de l'étude aux paramètres du règlement RV-1355-2, et en se fiant au contexte de l'étude comparer aux paramètres du règlement, la ville a pu conclure des actions à prendre concernant la plainte.
- La ville recommande une meilleure cohabitation entre IGA et les résidents à proximité, et a déjà communiqué avec l'exploitant pour leur expliquer qu'il s'agit de règle de bon voisinage.

Demande d'accès à l'information :

Ainsi, je recommande:

Signature:

Rédigé par : Émilie Demers

> De fermer l'intervention.

- Le 22 septembre 2021, je fais une demande d'accès à l'information par courriel.
- Le 12 octobre 2021, je reçois une réponse négative de la demande d'accès, en raison que sa divulgation pourrait avoir un effet sur une procédure judiciaire en cours ou imminente.

En conclusion, à la lumière des renseignements reçus de la ville, la plainte s'avère non fondée. La ville a fait faire une étude acoustique ayant permis de déterminer que les équipements de IGA Daigle sont conformes au règlement RV-1355-2, et des mesures d'atténuation du bruit supplémentaire ont été mises en place, soit la plantation de végétaux, afin de réduire davantage l'impact de l'entreprise sur les résidences à proximité.

Étant donné que l'exploitation du supermarché n'est pas assujettie à la Loi sur la qualité de l'environnement, l'entreprise n'a pas pris d'engagement à respecter les normes ministérielles sur le bruit. Par contre, elle doit respecter la règlementation municipale, il revient donc à la ville de Boisbriand de faire appliquer ses règlements.

14 Vérification complémentaire à l'intervention 15 Conclusion Lors de cette intervention, je n'ai constaté aucun manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ni à l'un de ses règlements. 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés 17 - + ✓ SO 18 SO

Fonction: inspectrice

Date de signature :

18 Vérification du rapport d'intervention	□ so
Approuvé par : Steeve Lachance	Fonction : Chef d'équipe
Signature:	Date :
Commentaires : Selon les directives internes, la présente intervention ne nécessite pas de vérifica	ation de la part du chef d'équipe.

Demers, Émilie

De:

Denis LeChasseur <dlechasseur@ville.boisbriand.qc.ca>

Envoyé:

10 novembre 2021 10:17

À:

Demers, Émilie

Objet:

RE: IGA Boisbriand

art. 48

De: Demers, Émilie < Emilie. Demers@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé: 10 novembre 2021 10:04

À: Denis LeChasseur < dlechasseur@ville.boisbriand.qc.ca>

Lavoie <ealavoie@ville.boisbriand.qc.ca>

Objet: RE: IGA Boisbriand

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur. Veuillez porter une attention particulière aux pièces jointes et liens URL pouvant s'y trouver!

Bonjour M LeChasseur,

Oui je comprends mieux le dossier. Nous allons garder ces renseignements pour traiter le dossier de notre côté. Toutefois, c'est bien à moi que le message s'adresse, et non Mme Rivest ?

Merci et bonne journée.

Émilie Demers | Inspectrice, secteur industriel

Direction régionale du Contrôle environnemental de Lanaudière et des Laurentides ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Bureau de Sainte-Thérèse 260, rue Sicard, bureau 200 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

Bureau: 450 433 2220, poste 226 (en télétravail)

Cell.: 514-968-6466 Téléc. : 450-433-1315

Courriel: emilie.demers@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q.,c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.

art. 48

De: Demers, Émilie < Emilie. Demers@environnement.gouv.qc.ca >

Envoyé: 8 novembre 2021 16:17

À: Denis LeChasseur <dlechasseur@ville.boisbriand.gc.ca>

Cc: Henri-Jean Fillion hjfillion@ville.boisbriand.qc.ca; Christine Rivest crivest@ville.boisbriand.qc.ca; Marie-France

Gagné < mfgagne@ville.boisbriand.qc.ca>

Objet: RE: IGA Boisbriand

JRL pouvant s'y trouver!							
			•	,			

Bonjour M LeChasseur,

Je n'ai toujours pas reçu de réponse à mon courriel du 19 octobre 2021, ci-dessous.

S'il vous plaît, j'aimerais avoir une réponse à mes questions d'ici la fin de la semaine afin de finaliser mon dossier. Je tiens simplement à m'assurer que les renseignements que nous garderons à nos dossiers sont le plus exacts possible, étant donné qu'il s'agit de votre application règlementaire.

Merci de votre collaboration,

Émilie Demers | Inspectrice, secteur industriel

Direction régionale du Contrôle environnemental de Lanaudière et des Laurentides ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Bureau de Sainte-Thérèse 260, rue Sicard, bureau 200 Sainte Thérèse (Ouébee), 17E 2

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

Bureau: 450 433 2220, poste 226 (en télétravail)

Cell.: 514-968-6466 Téléc. : 450-433-1315

Courriel: emilie.demers@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q.,c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.

De : Demers, Émilie

Envoyé: 19 octobre 2021 16:13

À: Denis LeChasseur < dlechasseur@ville.boisbriand.qc.ca>

Cc: Henri-Jean Fillion < hjfillion@ville.boisbriand.qc.ca >; Christine Rivest < crivest@ville.boisbriand.qc.ca >; Marie-France

Gagné < mfgagne@ville.boisbriand.qc.ca >

Objet: RE: IGA Boisbriand

Bonjour M LeChasseur,

J'ai reçu aujourd'hui une réponse négative à ma demande d'accès pour l'étude acoustique. Je comprends les raisons, et je voulais simplement confirmer avec vous ce dont nous avons discuté le 5 octobre dernier avant de fermer mon intervention. Étant donné que je ne peux avoir accès à l'étude acoustique pour la faire analyser par la Direction des politiques sur la qualité de l'Atmosphère, nous fermerons le dossier sur la base des renseignements que vous voulez bien me fournir.

D'abord, vous m'avez mentionné que la ville n'est pas impliquée dans la procédure judiciaire pour ce dossier. Donc, l'étude sonore a été faite afin de vérifier la conformité de l'entreprise au Règlement RV-1355, et l'étude a permis de conclure que l'entreprise est conforme à votre règlement, c'est bien ça ?

Aussi, pouvez-vous m'expliquer la procédure ou le calcul qui mène à la conclusion qu'une entreprise est conforme ou non, s'il vous plaît ? Car, selon ma compréhension, votre règlement est plus sévère que la note d'instruction 98-01, à laquelle le ministère fait référence au besoin dans les dossiers de nuisance sonore, et j'aimerais confirmer que c'est bien le cas.

Finalement, me fournir la ou les articles du règlement, s'il y a lieu, sur lesquels vous vérifiez la conformité d'une entreprise dans un cas comme celui-ci, afin de comparer avec la note d'instruction.

Merci de votre collaboration,

Émilie Demers | Inspectrice, secteur industriel

Direction régionale du Contrôle environnemental de Lanaudière et des Laurentides ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Bureau de Sainte-Thérèse 260, rue Sicard, bureau 200 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

Bureau: 450 433 2220, poste 226 (en télétravail)

Cell.: 514-968-6466 Téléc. : 450-433-1315

Courriel: emilie.demers@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q.,c.A.-2.1); L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.

De: Denis LeChasseur < dlechasseur@ville.boisbriand.qc.ca >

Envoyé: 4 octobre 2021 21:00

À: Demers, Émilie < Emilie. Demers@environnement.gouv.gc.ca>

Cc: Henri-Jean Fillion hifillion@ville.boisbriand.gc.ca; Christine Rivest crivest@ville.boisbriand.gc.ca; Marie-France

Gagné <mfgagne@ville.boisbriand.qc.ca>

Objet: IGA Boisbriand